

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 60 (1909)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- quence et que les plantations artificielles subséquentes en seraient rendues plus difficiles et plus coûteuses;
- 13) une courte révolution enlèverait davantage de principes minéraux nutritifs au sol, parce que le jeune bois, le feuillage, les ramilles et l'écorce en contiennent beaucoup plus que le bois mûr dont est composé le fût;
  - 14) l'exploitation du jeune bois approvisionne davantage le sol en humus; la même chose se produirait sous des pins et des chênes si l'on formait un sous-bois par plantation en sous-étage, ce qui avancerait de 20 à 40 ans la maturité des arbres dominants;
  - 15) le besoin qu'ont les différentes essences de s'éclaircir plus ou moins rapidement;
  - 16) le moment désirable pour utiliser le bois des diverses essences;
  - 17) la présence de peuplements purs ou mélangés qui laissent davantage de latitude dans la fixation de la révolution;
  - 18) les facteurs de production qui expriment l'importance de l'accroissement;
  - 19) les dangers des vents qui augmentent avec l'âge des arbres;
  - 20) l'accroissement en qualité qui peut augmenter encore, alors que l'accroissement en quantité diminue;
  - 21) la difficulté de passer à une révolution élevée quand il y a un faible matériel-bois sur pied;
  - 22) les observations faites par la station suisse d'essais forestiers et publiées sous forme de tables de production, en l'année 1907.

(A suivre.)



## Communications.

### Extrait du rapport du Département fédéral de l'Intérieur sur sa gestion en 1908.

*Législation.* Les lois et ordonnances des cantons de Lucerne, Zoug, Soleure et Tessin, relatives à l'exécution de la loi fédérale du 11 octobre 1902, ont été approuvées dans le cours de l'année. Deux seuls cantons restent en retard, en ce qui concerne la revision de leur législation forestière.

*Personnel forestier.* Les places pour lesquelles le brevet d'éligibilité est exigé se répartissent, à la fin de 1909, comme le montre le tableau suivant :

|  |     |
|--|-----|
| a) Inspection fédérale, division forestière de l'Ecole polytechnique et station d'essais . . . . . | 12  |
| b) Agents des cantons . . . . .  | 141 |
| c) Agents des communes et des corporations . . . . .   | 45  |

Soit un total de 198

Plusieurs de ces fonctions étant remplies par le même agent, l'effectif réel des forestiers suisses ayant une culture scientifique est de 190 (189 en 1907).

La Confédération paie des subsides à 1071 employés subalternes (1032 en 1907).

Les traitements et les vacations des agents et préposés forestiers et les subsides payés par la Confédération s'élèvent à :

|  | Traitements et vacations<br>des agents et préposés forestiers. | Subsides payés<br>par la Confédération. |
|--|--|---|
| Agents des cantons . . . . .                     | fr. 615,330  | fr. 186,289                             |
| Agents des communes et<br>corporations . . . . . | „ 166,874  | „ 22,231                                |
| Préposés . . . . .                               | „ 1,160,086  | „ 151,195                               |
|  | fr. 1,842,290 (1,739,336)                                      | fr. 359,715 (339,321)                   |

La Confédération a, en outre, payé fr. 7663 en faveur de l'assurance contre les accidents, des agents et préposés forestiers assurances dont les primes se sont élevées à fr. 24,135.

*Examens forestiers.* M. Muret, inspecteur forestier cantonal à Lausanne, remplace M. Vogler comme membre de la Commission fédérale de l'examen forestier pratique. — Sur 10 candidats qui se sont présentés à l'examen scientifique, 8 ont obtenu le brevet d'éligibilité.

Les cours suivants ont été donnés avec l'appui de la Confédération :

- a) 4 cours d'une durée de 2 mois, avec 104 élèves;
- b) 3 cours de répétition de 14 jours, avec 57 élèves;
- c) 3 cours de gardes forestiers, d'une durée de 3 semaines, avec 65 élèves.

*Arpentage.* La Confédération a approuvé différentes triangulations de IV<sup>me</sup> ordre, pour lesquelles elle a payé des subsides se montant à fr. 14,525.

Les plans détaillés des forêts publiques ont été levés pour une surface de 3310 ha.

L'aire forestière de la Suisse est actuellement de 892,557 ha (887,645).

Vu l'article 31 de la loi fédérale, 8 cantons ont procédé au „défrichement“ de 11 ha de forêts protectrices; mais, dans la plupart des cas, cette autorisation a été accordée sous réserve d'un reboisement à effectuer ailleurs.

On a racheté 47 droits (35) grevant des forêts publiques, ce qui a nécessité une dépense de fr. 122,877 et la cession de 9 ha de forêts.

*Aménagements.* On a élaboré 18 aménagements provisoires pour une surface de 5440 ha, et 111 aménagements définitifs (nouveaux ou révisés) pour 18,121 ha.

Les coupes, en produits principaux et intermédiaires, exécutées dans les forêts publiques, comportent :

178,093 m<sup>3</sup> dans les forêts cantonales,  
1,782,485 " " " communales et corporations,  
soit un total de 1,960,578 m<sup>3</sup> (pour 1,851,520 m<sup>3</sup> en 1907).

Les cultures comprennent 23,096,225 plants, dont 18,031,590 résineux. L'étendue totale des pépinières est de 316 ha.

*Chemins forestiers.* Les cantons déploient une activité toujours plus grande, à tel point que le crédit ouvert à cet égard n'a pas suffi et qu'il a fallu renvoyer un certain nombre de subsides à l'exercice de 1909. La subvention fédérale s'élève à fr. 44,793 pour 22 constructions ayant coûté fr. 241,628 (fr. 130,551 en 1907).

58 projets ont été approuvés, à raison de fr. 732,236, et les subsides s'élèveront à fr. 141,156.

*Reboisements et travaux de défense.* Le crédit ouvert n'a pas suffi; plusieurs subsides ont été renvoyés à 1909. Il a été payé, en tout, fr. 349,722 sur un devis de fr. 568,240. Il a été approuvé 70 projets nouveaux pour un devis global de fr. 1,148,690, et les subsides alloués se monteront à fr. 699,858.

*Statistique forestière.* Trois questions sont à l'étude :

l'enquête relative aux besoins en bois d'œuvre,  
la statistique de la production des forêts publiques,  
le commerce des bois à la frontière.

L'enquête relative aux bois d'œuvre devait se heurter à de grandes difficultés; elle aboutira cependant et, si les moyens le permettent, elle sera publiée en 1909. Quant à la statistique de la production, peu de travaux sont à disposition et le personnel forestier n'était pas suffisamment préparé pour résoudre la question. Une première publication, contenant quelques lacunes, a été remise aux agents forestiers des cantons. Les matériaux relatifs à la statistique du commerce externe seront publiés en 1909.

*Subsides fédéraux.* La Confédération a versé :

|  |          |
|--|----------|
| 1° à la Société des forestiers suisses . . . . .       | fr. 5000 |
| 2° à l'Union des gardes forestiers . . . . .           | " 1000   |
| 3° au Club alpin suisse pour son musée alpin . . . . . | " 500    |
| 4° aux jardins alpins . . . . .                        | " 1700   |



## Les forêts cantonales fribourgeoises.

Sous ce titre, nous n'avons pas la prétention de présenter à nos collègues une étude des forêts appartenant à l'Etat; un exposé historique de la propriété n'intéresserait guère qu'un cercle restreint de lecteurs; un rapport sur l'état de nos forêts domaniales risquerait de ressembler par trop à une description d'aménagement que personne ne lit plus. Nous nous bornerons donc à quelques données statistiques, incomplètes sans doute, embrassant la période qui va de 1838 à 1908 — soit 70 ans, presque une révolution — données extraites des comptes-rendus officiels de l'Etat.

La statistique joue actuellement, à tort ou à raison, un rôle fort important; elle est un peu comme la grippe, la maladie à la mode; comme cette dernière, elle peut aussi devenir dangereuse, lorsqu'on en tire des conclusions qu'elle ne comporte pas. Laissons donc parler les chiffres; nous serons bref et surtout sobre de commentaires.

| Forêts cantonales<br>fribourgeoises | Années |        |        |         |         |         |         |         |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|
|                                     | 1838   | 1848   | 1858   | 1868    | 1878    | 1888    | 1898    | 1908    |
| Surface en hectares . . .           | ?      | ?      | 1,685  | 1,781   | 1,811   | 2,148   | 3,003   | 3,333   |
| Produit brut . . . Fr.              | 60,271 | 64,027 | 89,320 | 116,183 | 78,399  | 172,940 | 287,216 | 340,053 |
| Dépenses . . . „                    | 14,900 | 15,000 | 15,733 | 24,784  | 28,971  | 53,065  | 74,791  | 85,034  |
| Produit net . . . „                 | 45,821 | 49,027 | 73,587 | 91,399  | 50,128  | 119,875 | 212,425 | 255,019 |
| Produit net p. ha „                 | ?      | ?      | 43,69  | 51,32   | 27,29   | 55,99   | 70,73   | 76,51   |
| Prix moyen du m <sup>3</sup> „      | ?      | ?      | ?      | 10,62   | 13,60   | 13,60   | 17,28   | 21,34   |
| Exploitations . m <sup>3</sup>      | ?      | ?      | ?      | 10,935  | 5,760   | 13,395  | 16,700  | 16,339  |
| Exploitat. p. ha „                  | ?      | ?      | ?      | 6,14    | 3,18    | 6,23    | 6,58    | 6,61    |
| Semis en pépinière,<br>kilos        | 201    | ?      | ?      | ?       | 424     | 470     | 869     | 598     |
| Cultures . . plants                 | 53,000 | ?      | ?      | 255,000 | 432,000 | 247,600 | 448,400 | 302,120 |

**Superficie.** Nous ne possédons malheureusement pas les données du cadastre pour les années 1838 et 1848; il faut croire qu'à cette époque les forêts cantonales n'étaient pas entièrement levées.

De 1685 hectares de contenance qu'elles avaient l'année 1858, les surfaces ont doublé en l'espace d'un demi-siècle, C'est dire que l'administration n'est pas restée inactive pendant cette période, mais qu'elle a, au contraire, fait preuve de persévérance pour arrondir le domaine forestier de l'Etat, soit par la vente de petites parcelles de forêts isolées, soit surtout par l'achat de boisés contigus aux grands mas cantonaux, et de pâturages destinés à couvrir en forêts.

En décomposant cette augmentation de 1648 hectares, nous constatons que, pour 635 ha, elle provient de l'achat de trois forêts autrefois communales (Combert, Burgerwald et Ritzwald) et de quelques centaines de parcelles de particuliers attenantes aux forêts déjà existantes; pour 501 ha, de taillis créés par l'administration sur les grèves

des lacs de Neuchâtel et de Morat, ensuite de l'abaissement du niveau des eaux par la correction dite des „Eaux du Jura“ ; et enfin, pour 512 ha, par l'acquisition, dans les bassins de réception des torrents de montagne, de vastes pâturages, reboisés avec l'aide des subventions fédérales.

Quant au morcellement de la propriété, il nous est agréable de constater une sensible amélioration. En 1858, les forêts cantonales étaient réparties en 52 mas d'une superficie moyenne de 32 hectares ; aujourd'hui, nous n'avons plus que 41 massifs dont la contenance moyenne s'élève à 81 hectares, soit une augmentation d'environ 50 hectares par forêt. Cette amélioration s'accroîtra encore à l'avenir, et l'époque où nous aurons une superficie moyenne de 100 hectares n'est plus très éloignée.

Remarquons enfin que l'augmentation est considérable surtout pendant les 20 dernières années : 1185 hectares, c'est-à-dire environ 60 hectares en moyenne par an.

**Produit brut.** En 1838, fr. 60,721 ; en 1908, fr. 340,053. Augmentation régulière et constante, sauf pour l'exercice 1878, année exceptionnelle où les exploitations sont restées bien en dessous de la possibilité, „vu la tendance à la baisse du prix des bois“, dit le compte-rendu de cette époque.

**Dépenses.** Elles ont suivi une marche constamment progressive et passé de fr. 14,900 à fr. 85,034. C'est une augmentation normale, proportionnée au rendement.

**Produit net par hectare.** En l'espace de 50 ans, le produit net par hectare est monté de fr. 43 à fr. 76, accusant ainsi une plus-value de fr. 33. (En ne tenant compte que des hautes futaies, le rendement net par hectare s'élève à fr. 104. 60 pour 1908,)

**Prix moyen du mètre cube.** Le tableau ci-dessus nous montre que le prix de vente du mètre cube a doublé pendant la dernière période de 40 ans.

**Exploitation annuelle par hectare.** A part l'année exceptionnelle de 1878 dont nous ne pouvons pas tenir compte ici, la quantité moyenne exploitée par hectare a très peu varié (minimum, 6,14 m<sup>3</sup> ; maximum, 6,61 m<sup>3</sup>).

Tels sont les renseignements très sommaires que nous avons à cœur de donner à nos collègues. Ils pourront se convaincre, qu'à l'instar d'autres cantons confédérés, Fribourg s'applique aussi à améliorer et à agrandir son patrimoine forestier, en donnant à la forêt domaniale la place qu'elle mérite et à laquelle elle a droit pour le plus grand bien du pays

*Paul Barras.*



## Le papier de sarments.

On sait l'énorme consommation de bois que fait actuellement l'industrie de la pâte du papier, en vue surtout de fournir la matière première nécessaire à la fabrication du papier des journaux. On a proposé déjà de nombreux procédés utilisant d'autres produits végétaux que le bois, ainsi la paille de céréales, de maïs, etc. Mais on obtient ainsi que des qualités très inférieures et très rapidement altérées, du papier qui jaunit presque du jour au lendemain et qui n'offre pas le minimum de résistance qu'exigent les publications les plus éphémères.

On a songé à employer, à défaut du bois qui renchérit de plus en plus, du moins celui propre à la fabrication de la cellulose, les *sarments de vigne*, qui ont au point de vue botanique une constitution assez analogue à celle des bois légers. Les sarments secs renferment environ 48 % de *cellulose* (substance du papier), alors que le sapin, le peuplier, le bouleau en renferment moins de 40 %.

Le bois pour la fabrication du papier se vend en moyenne 2 fr. les 100 kilos, ce qui est déjà un joli prix. Or l'expérience aurait montré que le travail des sarments est plus facile que celui du bois, et qu'il donne naissance à une pâte plus souple et par suite à une qualité de papier supérieure.

Le journal viticole français auquel nous empruntons la substance de ces renseignements, voit dans cette nouvelle application, la fabrication de la pâte de sarments, une ressource nouvelle pour l'agriculture des contrées méridionales, où les sarments ont actuellement la valeur la plus minime.



## Chronique forestière.

### Cantons.

**Tessin.** *Un successeur de Tartarin.* On parlait hier, en Grand Conseil tessinois, de la nouvelle loi forestière cantonale. L'honorable avocat Tognetti s'est alors écrié. „On veut faire du Tessin une grrrande forêt, pleine de loups et d'ours, alors qu'on devrait avant tout songer à nos alpages. Je combattrai toujours les lois qui, comme celle-ci, sont la ruine des pâturages. Certes, je suis pour la forêt, mais je ne puis suivre ceux qui voudrait faire, du monde entier une vaste boisé . . . “.

Allons, tant mieux, Tartarin n'est pas mort et ce coquin de Midi fait des siennes jusque dans le Tessin!

**Valais.** *Loi forestière cantonale.* Lors de la discussion de la loi, divers orateurs demandent une „décentralisation“ de l'administration forestière, c'est à dire l'augmentation des droits et des prérogatives des communes. Ceci, dans l'intérêt des forêts. Qui s'en serait douté?

